



Consulter un testament qui a été remplacé

Par **Lolo**, le **30/11/2011** à **01:12**

Bonjour,
Je fais appel à vous car il y a deux ans, mon oncle est décédé. Celui ci avait fait un testament 4 mois avant de mourir, à priori, à mon profit, celui de ma mère et de ma tante. Ma tante a recueilli mon oncle pour s'occuper de lui dans ses dernières jours et 3 semaines avant de décéder, ma tante a fait venir son notaire et mon oncle a changé son testament au profit de ma tante seulement. Je pense que la manipulation est assez claire... J'ai une copie du dernier testament, celui qui est donc valable et qui nomme ma tante légataire universelle, mais le notaire ne veut pas me donner la copie du 1er testament, celui qui a été remplacé. Je n'ai donc pas de certitude que le 1er testament nous donnait en bénéficiaire moi, ma mère et ma tante. Je voudrais savoir comment je pourrais obtenir de testament?
Je vous remercie bcp pour votre réponse

Par **corimaa**, le **30/11/2011** à **12:02**

Non, seul le dernier testament est valable, et les précédents ne le sont plus. Quand bien même vous en auriez lecture, vous ne pourriez rien faire, il est caduque